Image not found or type unknown

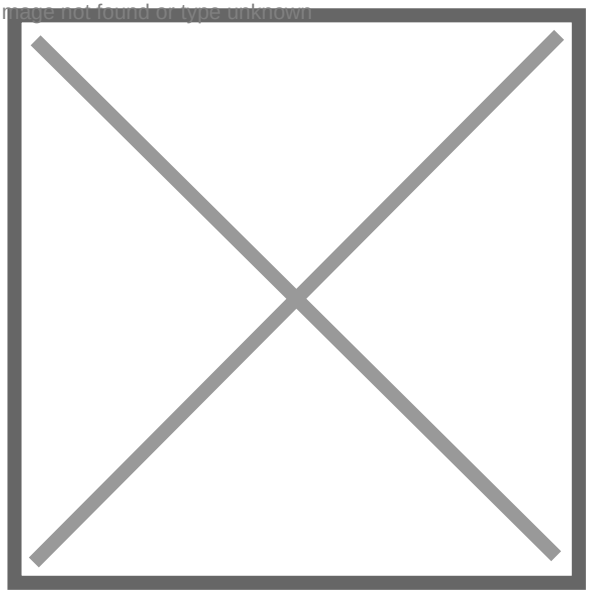

Agressions verbales sur mineur

Par **Phil34500**, le **10/12/2021** à **18:21**

Bonjour ,

Nous sommes nouveaux propriétaire depuis le 24 aout et nous avons acheté cette maison avec une locataire en rdc.
Nous nous entendons pas avec cette locataire, nous subissons fréquemment des agressions et des provocations par cette locataire .
Bref, quand ça se passe entre majeur...
Mais aujourd´hui un cap est passé par cette dame:
elle a agressé verbalement notre fille de 15 ans en lui tenant des propos choquants et inadmissibles .
Que peut on faire pour que ne reproduise plus?
La gendarmerie nous a dit que une main courante peut être envisageable mais sinon il fallait voir pour un médiateur .

D'autres solution ?

Cordialement

Par **Visiteur**, le **10/12/2021** à **20:54**

Bonsoir
Juridiquement, non, il n'y a rien d'autres à envisager dans l'instant.
La main courante est une trace laissée pour appuyer votre dossier le cas échéant.
Pour aller plus loin, il faudrait des preuves d'une agression.

Pour la conciliation, cliquez sur ma signature.

Par **Tisuisse**, le **11/12/2021** à **06:53**

@ Phil34500 bonjour,

D'après votre message, je comprends que vous avez acheté la totalité de cette maison et que cette locataire est devenue "votre locataire". Est-ce exact ? Si oui, la période triennale de location actuellement en cours va de quand à quand ? Réponse importante à nous fournir pour savoir quoi faire dans l'immédiat. Merci.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés